



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales**

Commission de suivi de site de SUEZ RV MEUSE (C2S)

Procès verbal de la réunion du 14 décembre 2021

Membres avec voix délibérative :

Président : Monsieur Christian ROBBE-GRILLET, Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse

Représentants des services de l'État et de l'Agence régionale de santé (ARS)

Monsieur Christophe LANOIS	Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL)	Présent
Monsieur Dominique BERTON	Direction départementale des territoires (DDT)	Présent
Madame Céline PRINS	Délégation territoriale de Meuse de l'Agence régionale de santé (ARS) Grand-Est	Excusée
Monsieur Benjamin CAUTENET	Direction du service départemental d'incendie et de secours	Excusé

Représentants des collectivités territoriales :

Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN	Vice-Président du Conseil départemental	Absent
Monsieur Daniel BRIAT	Maire de la commune de Tronville-en-Barrois	Présent

Représentants « exploitants d'installations classées »

Monsieur Stiv KOLEGA	Directeur du site	Donne délégation à M. LONGUEVILLE
Monsieur Joël LONGUEVILLE	Responsable du site	Présent

« Salariés de l'installation classée » :

Monsieur Tony FRESNEAU	Délégué du personnel	Donne délégation à M. LONGUEVILLE
------------------------	----------------------	-----------------------------------

Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement » :		
Monsieur François SIMONET	Représentant de l'Association Meuse Nature Environnement	Présent
Monsieur Denis BAZARD	Représentant de la Fédération de la Meuse pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Présent

Autres participants sans voix délibérative :		
Monsieur Luc TERRIERES	Adjoint à la cheffe du bureau des procédures environnementales, préfecture de la Meuse	Présent
Monsieur Étienne KURTZ	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Présent

Ordre du jour de la commission :

- Approbation du compte-rendu de la consultation dématérialisée des 4 et 5 février 2021
- Présentation par l'exploitant du rapport d'activité 2020
- Présentation du bilan des contrôles 2020 par l'inspection des installations classées de la DREAL
- Questions diverses

Introduction :

Le Président remercie l'ensemble des membres de leur présence.

La commission peut valablement siéger, le quorum étant atteint et chaque collège représenté.

Le procès-verbal de la consultation dématérialisée des 4 et 5 février 2021 est soumise à l'approbation des membres et adopté à l'unanimité.

Monsieur LANOIS observe que la consultation dématérialisée n'est pas commode au niveau des échanges, car il n'y avait pas d'interactivité entre les membres.

Monsieur le Président est en adéquation avec les propos de l'inspecteur et espère que la situation sanitaire se résorbera pour que la prochaine commission ait lieu dans des conditions normales.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LONGUEVILLE pour la présentation du bilan d'activités 2020 et les projets prévus sur le site en 2021.

Présentation du bilan d'activités 2020 :

Monsieur LONGUEVILLE mentionne une capacité théorique du site de 4 tonnes par heure de déchets incinérés.

Il rappelle que le site est autorisé à incinérer 35 000 tonnes par an dont 10 % de déchets d'activités de soins à risques infectieux.

Monsieur le Président demande si le taux de DASRI est lié à la crise sanitaire.

Monsieur LONGUEVILLE répond qu'il y a eu une suractivité de l'incinération des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux au regard de la crise sanitaire ce qui a eu pour effet de dépasser le seuil de 10 % pour atteindre 12 % sur l'activité totale du site.

La combustion de ces déchets produit de la chaleur vendue en partie à la plateforme EDF.

Il est mentionné une quantité plus importante de déchets réceptionnés par rapport à 2019 à hauteur de 4,85 %.

Dans le cadre de la performance du site, certaines installations devenues obsolètes ont nécessité des travaux en début 2020 sur le traitement des fumées. Ces travaux ont permis la suppression des rejets aqueux.

Monsieur LONGUEVILLE, explique que la cartouche de l'analyseur en continu des dioxines/furanes située dans le conduit de la cheminée qui expulse les fumées est changée mensuellement.

Monsieur LONGUEVILLE indique que l'Inspection des Installations Classées a été consultée pour la modification de l'installation de son traitement de fumée.

Monsieur LONGUEVILLE présente les résultats de surveillance des rejets atmosphériques autour du site par prélèvements sur végétaux.

Monsieur LONGUEVILLE déclare que l'exploitant a pris en compte les remarques effectuées lors de la C2S de février 2020 pour les zones de prélèvement aux abords du site, en étudiant une 5^e station de prélèvement à proximité du site.

Ce suivi environnemental montre que le site n'a pas d'impact sur son environnement en ce qui concerne les émissions de dioxines/furanes.

Le site a connu un incident et en a informé la DREAL. Cet incident était la détection d'un morceau de paratonnerre (déchet radioactif de faible activité) qui conformément aux procédures ministérielles avait été isolé jusqu'à sa prise en charge par l'ANDRA, seul organisme habilité à prendre en charge ce genre de déchets.

II) Discussion

Monsieur le Président demande si les membres ont des observations

Le président de la fédération de pêche s'interroge de la possibilité d'une pollution de l'Ornain due à l'exploitation du site. Il aimerait connaître notamment les traitements/contrôles sur l'ensemble des rejets aqueux du site et les éventuelles eaux de ruissellement des mâchefers. En effet, une alerte récente a montré que ces derniers semblaient ne pas être stockés conformément aux prescriptions applicables au site.

Monsieur le Président abonde en ce sens et demande des éclaircissements sur la gestion de ces mâchefers à Monsieur LONGUEVILLE. En effet une certaine quantité semble être stockée en dehors des zones dédiées.

Monsieur LONGUEVILLE répond que les mâchefers seront évacués pour respecter la réglementation. Il reconnaît que ces déchets ne sont pas rangés sous des hangars. Il ajoute également que la DREAL a déjà programmé une inspection sur ce sujet le lendemain de cette CSS. Il précise que les eaux avant rejet passent par un séparateur hydrocarbures et que les dernières analyses disponibles ne montrent pas de pollution.

Le maire de la commune de Tronville-en-Barrois évoque des sorties de fumée colorées du conduit de la cheminée. Il indique qu'il a contacté immédiatement l'exploitant du site et que des contrôles ont été demandés.

Monsieur LONGUEVILLE, explique que les analyses faites n'ont rien montré de significatif. L'origine est probablement due aux DASRI et l'occurrence de ce phénomène est très faible.

Monsieur le Maire, reconnaît qu'il s'agit de phénomènes épisodiques.

Monsieur le Président affirme que la difficulté de ce type de phénomènes est la remontée d'informations qui a souvent lieu en décalage avec le phénomène constaté. Il questionne sur les conséquences qui pourraient avoir un impact sur le milieu aquatique à proximité.

Le Président de la fédération de la pêche annonce que les eaux traitées peuvent poser problème en cas d'orages, il explique la constatation de baisse d'eau et la mort plus conséquente du barbeau, cependant le ruissellement de l'eau est maintenu jusqu'à l'Ornain.

Monsieur LONGUEVILLE commente les analyses produites en octobre 2021 qui concluent à une bonne qualité d'eau.

Sur ce point de la qualité des eaux, le Président de Meuse Nature Environnement demande si les eaux à proximité peuvent contenir des hydrocarbures. Il questionne également sur la notion d'enregistreur présent dans le dossier et les conséquences d'une panne de ce dernier.

Monsieur LONGUEVILLE explique qu'en cas de problème avec l'enregistreur, le site a mis en place une redondance sur les systèmes « clés ».

Monsieur LONGUEVILLE ajoute que la tour de lavage a été arrêtée et a nécessité de gros investissements. L'objectif de ces travaux était de réaliser des économies d'eau et de ne plus avoir de rejet aqueux d'eaux industrielles vers le milieu.

Monsieur SIMONET questionne l'exploitant vis-à-vis du bruit et la mesure de ce dernier.

Monsieur LONGUEVILLE indique que des campagnes de mesures ont eu lieu en début d'année pour vérifier les bruits de fond de l'exploitation la journée et la nuit. Les résultats de cette campagne montrent l'absence d'impact sonore de l'entreprise, ce que confirme le maire de Tronville-en-Barrois.

Monsieur SIMONET souligne la qualité de l'entreprise en termes de formation, car elle est intéressante et correspond aux spécificités de l'entreprise. Il demande si cette dernière est obligatoire.

Monsieur LONGUEVILLE explique que des formations en lutte contre l'incendie et en électricité sont proposées, car les agents en cas d'incidents sont les premiers à pouvoir intervenir.

Dans le cadre du plan d'opération interne, une obligation de formation est proposée à l'attention des employés. Ce plan présente, notamment pour les pompiers et aux employés, les risques présents sur site. De plus des échanges réguliers avec le SDIS55 permettent une mise à jour régulière.

Monsieur le maire informe qu'il est tenu au courant par le chef de centre de Tronville-en-Barrois du SDIS55 qu'une ou deux manœuvres ont lieu annuellement, et indique une bonne entente entre les pompiers et le personnel formé au sein de l'entreprise.

Monsieur LONGUEVILLE rebondit sur ce point expliquant que lors d'un incendie de la tour de lavage, les pompiers sont intervenus dans un délai de dix minutes.

Monsieur BERTON intervient sur la pertinence de la « Rose des vents », aucune station n'est présente sous le vent dominant sud-ouest. Il demande s'il a été travaillé avec le bureau d'études sur la pertinence de disposer une station au nord-est. La DDT aimerait que la station soit disposée aux Côtes Pelées plutôt que vers SALMAGNE pour la trajectoire des vents dominants.

Monsieur LONGUEVILLE précise qu'il n'existe de pas de rose des vents propre à la commune et que celle utilisée vient d'une commune éloignée, les reliefs des 2 zones étant différentes, les conditions de vents ne sont pas identiques. Il explique qu'il est néanmoins envisagé l'ajout d'une 5^e station depuis la dernière CSS du mois de février 2021. Il n'a pas été possible d'inclure ce 5^e point pour la campagne 2021 en raison du timing trop restreint.

Monsieur le Président en accord avec les services de la DDT propose d'installer une station à proximité du site, rien n'interdit techniquement cette installation qui sera faite à titre expérimental et qui devra être réalisée dans les meilleurs délais, avant la tenue de la C2S de l'année prochaine.

Monsieur BERTON intervient sur la durée de dépassement autorisée à hauteur de 60 heures par an. Il note qu'en 2020, ce compteur a été incrémenté à hauteur de 57,5 heures. Cela démontre le peu de marge de manœuvre dont dispose l'exploitant. Il demande ce qu'il se passerait si le compteur dépassait les 60 heures.

Monsieur LONGUEVILLE répond que la réglementation prévoit alors l'arrêt de l'incinérateur.

Monsieur BERTON alerte qu'il y a très peu de marge de sécurité sur le site.

Monsieur LONGUEVILLE précise que cette situation est particulière à l'année 2020

Monsieur LANOIS précise que la DREAL suit ce compteur. Lors du début de la crise Covid l'incinérateur de Tronville devait s'arrêter pour des opérations de maintenance. Le manque d'exutoires pour l'incinération de DASRI, en forte augmentation du fait de la crise sanitaire, a amené l'administration à demander au site de Tronville-en-Barrois de repousser son arrêt pour les opérations de maintenance. Le site a alors fonctionné jusqu'à ce qu'une panne l'oblige à s'arrêter. Cette période d'environ deux mois, explique une bonne partie de l'incrémentation de ce compteur.

III) Présentation DREAL.

Monsieur LANOIS, indique qu'au regard de la crise sanitaire les services de la DREAL ont été moins présents sur le terrain mais que ce site a tout de même été suivi.

Deux contrôles ont été réalisés le 31 janvier 2020 en raison d'un déclenchement portique radioactivité et le 3 juin 2020 lors d'un incendie en période de travaux. Lors de ces deux inspections il est ressorti que l'exploitant avait géré les accidents suivant les procédures prévues.

Un arrêté préfectoral complémentaire a été proposé en signature à la préfecture le 6 octobre 2020 suite aux modifications apportées pour le traitement des fumées. Cette modification consiste au passage d'un traitement des fumées semi-humides à un traitement sec ayant pour effet la suppression des rejets aqueux.

À la fin de la présentation effectuée par la DREAL, Monsieur BERTON s'interroge sur l'inspection à venir de la DREAL concernant le stockage irrégulier de mâchefers et demande si des analyses de lixiviats seront réalisées.

Monsieur LANOIS répond que les constats qui seront réalisés lors de cette inspection devraient permettre de vérifier la pertinence de cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres de leur participation et souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Il espère que la crise sanitaire se résorbera afin de tenir une C2S en présentiel pour l'année 2022.

Le Président



Christian ROBBE-GRILLET

